

Formation des DA-Suppléants Collèges et Lycées d'enseignement général 2017-2018

Académie de Grenoble

Objectifs

Module 1 : Les clés pour démarrer dans le métier

- Identifier clairement les composantes du métier
- Faire un bilan de ses acquis professionnels, de ses besoins et construire un parcours qualifiant et valorisable dans un processus de certification (mise en place d'un portfolio)
- Connaître le référentiel de compétences, se positionner et cerner les manques
- Identifier et analyser les situations vécues dans la classe
- Repérer les facteurs de dérégulation du groupe-classe
- Clarifier les différentes fonctions et formes de l'autorité éducative et des sanctions en accord avec les autorités et la loi
- Construire un « kit de survie » pour la prise de fonction dans un nouvel établissement

Module 2 : Les clés pour favoriser une dynamique d'apprentissage

- Identifier les compétences à partir d'exemples concrets de mises en œuvre
- Etudier les mécanismes de l'apprentissage
- Connaître les principales caractéristiques des élèves à besoins spécifiques
- Envisager une diversification des méthodes et de l'organisation pédagogique
- Réfléchir sur l'évaluation et ses enjeux

Dates et lieux

La formation se compose de 4,5 journées en présentiel et de 10h en FOAD en intersessions. Elle sera couplée avec la formation spécifique obligatoire organisée par les DDEC, afin de limiter les déplacements.

Deux entrées en formation possibles, et deux lieux différents :

Dispositif 1, à la DDEC de Grenoble : **Code FormElie : PN030626**

Module 1 : Du 23 octobre après-midi au 25 octobre 2017

Module 2 : Les 04 et 05 janvier 2018

OU

Dispositif 2, au Centre Jean XXII à Annecy : **Code FormElie : PN030628**

Module 1 : Du 03 janvier après-midi au 05 janvier 2018

Module 2 : Les 12 et 13 février 2018

Institut de formation : IFD - 04 76 17 15 15

Inscription par l'établissement via FormElie

AVANT le 9 octobre 2017 (dispositif 1) ou avant 30 novembre 2017 (dispositif 2)

Attention : cette formation n'est ouverte qu'aux DA-Suppléants ayant obtenu le pré-accord collégial.

